

Rentrée de formation MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS



Le CEFRAS et l'Université d'ANGERS mettent en place **une formation DU CNC MJPM mention MJPM à partir du 13 septembre 2021.**

A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice, le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs exerce les mesures de tutelle et de curatelle que lui confie le juge des contentieux et de la protection.

Cette formation vise un **titre de niveau 5** (anciennement niveau III) délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) Pour le DU : Diplôme Universitaire délivré par l'Université d'Angers (Faculté de Droit, d'Économies et de Gestion).

La formation MJPM mention MJPM se compose de 4 domaines de formation :

- Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs : 66 h
- Juridique : 84 h
- Gestion : 78 h
- Protection de la personne : 72 h